

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 juin 2019

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S.ROUVIERE adjoints, M. BLANCHARD, C. RIBIERE, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, C. BERNOIN, J. DELARBRE, conseillers municipaux.

Absents excusés : T.MOLENDI / O.FONTVIEILLE

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

BAIL DE GARAGE COMMUNAL

Le maire explique à l'assemblée que M. CURRAL, habitant 2, place de la mairie, a été victime récemment d'incivilités sur son véhicule dans le but de lui dérober une remorque. Suite à cela, il a demandé à la mairie l'autorisation d'entreposer sa remorque et sa moto dans le local situé dans le Fort, attenant à la tour.

Il propose au Conseil Municipal la possibilité de mettre à la location ce garage suivant un contrat de bail qu'il soumet à son approbation. Le contrat de bail sera établi pour une année, moyennant un loyer mensuel de 30 € et stipule que la mairie peut y mettre fin à tout moment afin de permettre la réalisation des travaux le cas échéant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet et autorise le maire à signer le contrat présenté.

CREATION DE CABINETS MEDICAUX

Le maire explique aux conseillers que pour permettre l'avancée du projet de création d'une Maison de santé Pluri-professionnelle multi sites, il convient de fédérer deux médecins généralistes. Cette réalisation prévoit, pour faciliter leur installation, de leur proposer des locaux professionnels afin de leur permettre de s'installer sur la commune sans attendre le montage final du projet.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal, de transformer une partie des vestiaires du stade, actuellement inutilisés. Les locaux seront composés d'une salle d'attente et de deux cabinets médicaux et éventuellement d'un troisième cabinet selon les besoins.

Dans ce cadre un fonds de concours de 6000 euros a été demandé à la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la transformation d'une partie des vestiaires en cabinets médicaux, la demande de fonds de concours, et autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DE SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

Le maire rappelle l'objet de la discussion des membres du conseil municipal lors de la séance du 14 avril 2019, qui à son issue, avaient reporté son vote à la prochaine réunion, soit celle-ci :

« **MAINTIEN DES TRESORERIES** : *Le maire diffuse un communiqué de l'AMF concernant une expérimentation des agences comptables dans le secteur public, de façon à parvenir à la disparition progressive des trésoreries, cette mesure découlant de la loi des finances 2019. La disparition de ces trésoreries, remplacées par des agents comptables intégrés dans les services financiers locaux, pourrait avoir des conséquences néfastes : soucis de manque de garantie, coût financier à la charge des collectivités, disparition d'un service de proximité... Cette mesure inquiète l'assemblée qui soutient la démarche de l'AMF. Une motion va être proposée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. »*

Après en avoir rediscuté, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare s'opposer fermement à ce démantèlement des services publics en milieu rural et exiger le maintien des trésoreries de proximité.

ADHESION AU SERVICE RGPD DU CENTRE DE GESTION

Suite à la décision favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG 30), le maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de « protection des données » du CDG 30, de désigner le CDG 30 « Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale » comme étant le DPD de la collectivité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 30, et à désigner le délégué à la protection des données (DPD).

QUESTIONS DIVERSES

- Achat foncier en vue de la création d'un parking communal : le maire explique qu'il a contacté les héritiers FLANDIN pour une proposition d'achat de leur terrain, route d'Uzès.
Après discussion au sein du Conseil Municipal, un prix d'acquisition de 25.000 € va été proposé aux vendeurs.
- Obligation Légale de Débroussaillage de la Durande : afin de défricher la zone boisée en bordure du quartier de la Durande, la société Ets DIAZ de Mons a été choisie pour réaliser cette mission moyennant le prix de 5.500 € TTC.
- Rencontre avec l'ONF sur le projet d'aménagement de la forêt communale : cette rencontre est prévue le lundi 1er juillet en mairie.